

Décharge 2013: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure

2014/2086(DEC) - 29/04/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a, par 516 voix pour, 177 contre et 1 abstention, décidé de **donner décharge** au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget pour l'exercice 2013.

Dans sa résolution accompagnant la décision de décharge, adoptée par 530 voix pour, 140 voix contre et 22 abstentions, le Parlement a salué le fait que, pour son troisième exercice, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ait de nouveau exécuté son budget sans que la Cour des comptes n'ait relevé d'erreurs majeures.

Exécution budgétaire et financière : le Parlement a noté que pour l'exercice 2013, le budget définitif du siège du SEAE s'élevait à 508.800.000 EUR, soit une augmentation de 4,09% ; outre le budget propre au SEAE, la Commission a contribué à hauteur de 272.400.000 EUR.

Au siège du SEAE, 69% du budget est consacré au paiement des rémunérations et autres droits du personnel statuaire et externe et 10% aux immeubles et frais accessoires; pour les délégations de l'Union, 34% se rapporte à la rémunération du personnel statuaire, 19,9% au personnel externe et 31,8% aux immeubles et frais accessoires.

Cadre d'action du SEAE : le Parlement a souligné que le SEAE n'était pas encore un service diplomatique européen totalement opérationnel en raison de contraintes de ressources. Il a formulé des **observations** sur la gestion quotidienne du SEAE et demandé :

- un renforcement de l'engagement de la Commission en faveur de l'amélioration de la coopération entre les services en vue de remédier à la **lourdeur administrative** que continue de présenter le SEAE;
- des contrôles plus rigoureux en ce qui concerne les **allocations versées au personnel**;
- la fourniture d'un soutien au personnel des délégations afin de limiter l'exposition au risque inhérent aux **procédures de marchés publics**, en particulier pour les appels d'offres et les contrats sensibles;
- une diligence accrue afin d'assurer la **traçabilité des opérations** et de permettre l'accès à des données de gestion et à des informations administratives précises et exhaustives;
- le renforcement de la nouvelle stratégie de **lutte contre la fraude** englobant les pays tiers;
- la mise en œuvre des règles internes relatives à la **dénonciation** des dysfonctionnements;
- l'inclusion dans les rapports annuels d'activité, conformément aux règles en vigueur sur la confidentialité et la protection des données, des résultats et les conséquences des **enquêtes clôturées par l'OLAF** qui portaient soit sur l'institution, soit sur des personnes travaillant pour elle;
- la rationalisation de l'**encadrement supérieur du SEAE** ainsi que des processus décisionnels;
- l'amélioration de l'**équilibre géographique** en matière de recrutement et de nomination du personnel;
- la mise en place d'un **plan d'égalité des chances**, notamment pour les postes de direction;
- l'intégration au SEAE des **représentants spéciaux** de l'Union afin de clarifier leurs responsabilités;
- la mise en place d'une approche concertée pour **optimiser le profil du personnel** des délégations;
- la réduction du coût des **journées hors les murs** du personnel;
- l'instauration d'une exigence imposant aux membres du personnel nouvellement nommés de fournir une déclaration sur l'honneur par laquelle ils attestent qu'ils n'ont pas travaillé pour des **services de renseignement** par le passé;

- une meilleure prise en compte de **l'effet possible de la politique étrangère de certains États membres** sur la politique étrangère de l'Union;
- une augmentation du budget destiné aux **dépenses de sécurité** des délégations situées dans les zones de conflit et les endroits les plus dangereux du monde;
- la simplification des modalités budgétaires de soutien aux délégations;
- des clarifications sur la **politique immobilière** du SEAE;
- l'accélération de la mise en place d'un **Centre de services partagés** qui se traduirait par des économies importantes en fournissant un soutien centralisé en matière de logistique, d'administration et de marchés publics, aux missions de PSDC et aux représentants spéciaux de l'Union européenne et à leurs bureaux.

Le Parlement a demandé au SEAE de tirer profit des économies d'échelle en créant de nouvelles synergies au siège du SEAE et au sein de ses délégations, ainsi que dans le cadre de la coopération avec les États membres et les services diplomatiques nationaux, dans l'esprit d'un authentique corps diplomatique de l'Union.